

Une étroite collaboration dans le domaine culturel

La culture constitue un segment majeur de la coopération entre l'Union européenne et l'Algérie. S'inscrivant dans une vision de rapprochement et de dialogue inter-culturel, les activités communes initiées par la Délégation avec l'étroite collaboration des Etats membres de l'UE sont particulièrement renforcées par l'organisation de plusieurs événements culturels qui ont pour but de faire connaître la variété de la culture européenne en Algérie, mais aussi promouvoir de jeunes talents algériens.

Le "Festival Culturel Européen", organisé généralement au mois de mai, est un moment de communion, de partage et d'échange auquel les artistes des Etats membres de l'UE et algériens sont invités par la Délégation pour célébrer l'Union. Le festival a confirmé sa place de choix dans le paysage culturel algérien, mais aussi dans le cœur d'un public fidèle et toujours plus nombreux.

La "Rencontre euro-algérienne des écrivains" est un espace privilégié de rencontre et de dialogue entre les intellectuels des deux rives de la Méditerranée.

A propos de l'Union européenne

L'Union Européenne est composée de 28 États membres qui ont décidé de progressivement unir leurs savoir-faire, ressources et destin. Ensemble, durant une période d'élargissement qui s'étend sur 50 ans, ils ont construit une zone de stabilité, de démocratie et de prospérité économique et financière tout en préservant la diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles. L'UE est déterminée à partager ses accomplissements et ses valeurs avec les pays et les peuples au-delà de ses frontières.

L'Union européenne et l'Algérie

Photo : Ayoub AYDI

En savoir plus...

Délégation de l'UE en Algérie
<http://eeas.europa.eu/delegations/algeria>

Centre d'information pour le voisinage européen – Algérie
www.enpi-info.eu/countrymed.php?country=1&lang_id=469

EuropeAid – Algérie
http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/country-cooperation/algeria/algeria_fr.htm

Service européen d'action extérieure – Algérie
http://eeas.europa.eu/algeria/index_fr.htm

Bibliothèque du Centre d'information pour le voisinage européen – Algérie
www.enpi-info.eu/library/country/Algeria

ECHO soutient les réfugiés sahraouis dans le désert algérien

Suite au retrait de l'Espagne du Sahara occidental en 1975, le Front Polisario a proclamé la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) et qui a porté à un conflit important entre le Maroc et la RASD qui n'est toujours pas résolu. Pour y échapper, la population sahraouie trouve refuge dans 5 camps hébergés dans le sud-ouest algérien (à Tindouf).

La DG ECHO intervient auprès des réfugiés sahraouis depuis 20 ans afin de subvenir aux besoins vitaux de la population réfugiée : aide alimentaire, approvisionnement en eau, médicaments essentiels, promotion de l'hygiène, mais aussi logistique pour assurer le transport de l'aide jusqu'aux camps isolés sont les axes essentiels de ce soutien.

Pour plus d'informations

http://ec.europa.eu/echo/aid/north_africa_mid_east/algeria_fr.htm

Délégation de l'Union européenne en Algérie

Domaine Benouadah, Rue du 11 Décembre 1960, El Biar, Alger
 Tel : +213 21 92 36 40 / 92 63 41 / 92 99 75
 Fax : +213 21 92 36 81
 Adresse email : delegation-algeria@eeas.europa.eu



L'Algérie et l'Union européenne

Des objectifs communs

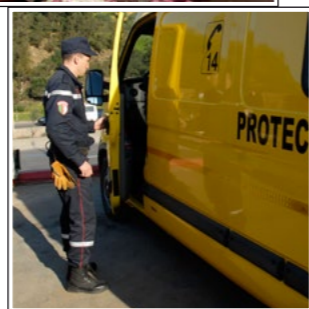
L'histoire et la géographie **lient** étroitement l'Union européenne et l'Algérie.

Depuis 35 ans et sous divers formats, les deux partenaires travaillent ensemble à approfondir les relations politiques, sociales et économiques du plus grand pays d'Afrique avec l'Europe.

Aux accords commerciaux des années '70, **une multitude de formes et de secteurs de coopération** se sont succédés, de l'économie à la politique en passant par le social ou encore le culturel. Au fil du temps, la coopération s'étoffe et s'affine.

Sur le plan international, l'Union européenne et l'Algérie coopèrent à la mise en place d'une région stable, pacifique, solidaire et prospère.

Sur le plan bilatéral, l'UE soutient sans réserve son alliée stratégique dans la **mise en œuvre de ses réformes économiques et institutionnelles**.



Un partenariat pour une prospérité partagée

Le partenariat avec l'Union européenne accompagne le développement et la modernisation de l'Algérie par le renforcement de ses institutions et l'appui aux organisations de la société civile.

La coopération UE – Algérie concerne principalement les domaines suivants:

■ Le **renforcement des institutions et des infrastructures économiques** en vue de la mise en œuvre d'une économie de marché (appui à la mise à niveau des PME, renforcement du système qualité, facilitation du commerce, amélioration du climat des affaires...);

■ Le **développement des ressources humaines** et la promotion de l'emploi (notamment par l'appui aux secteurs de la formation professionnelle, de l'éducation et le renforcement des mécanismes de création d'emploi...);

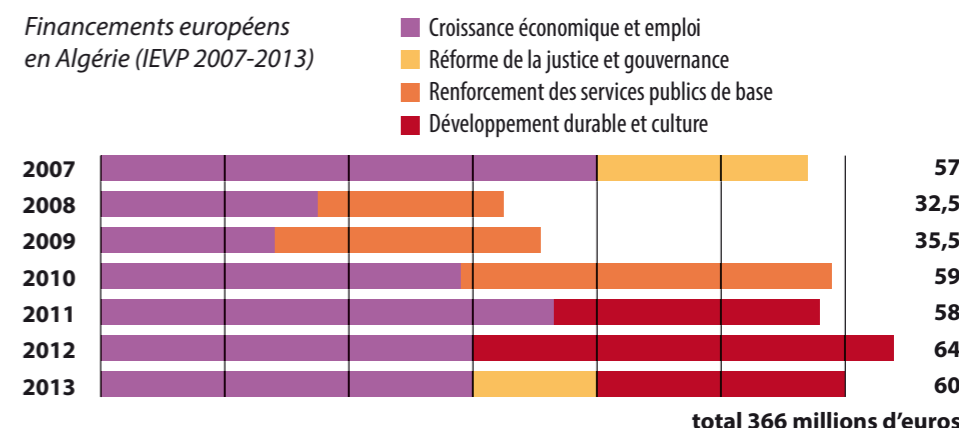
■ La **consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance** (par un accompagnement au secteur de la justice, à la réforme du système pénitentiaire ou le renforcement des institutions...);

■ Le **développement durable et la sauvegarde du patrimoine** culturel (organisation d'échanges culturels, appui à la politique environnementale et au développement local...).

Les deux partenaires se retrouvent dans leur volonté de rapprocher les politiques des deux rives de la Méditerranée : l'UE mettant à disposition les ressources techniques nécessaires pour le développement de l'Algérie, l'Algérie en se rapprochant des méthodes et des principes de développement européens.

Pour le futur, les relations existantes entre l'Union européenne et l'Algérie laissent entrevoir des nouvelles pistes à explorer ainsi que des objectifs communs importants, dont la réussite sera un bénéfice tant pour l'Algérie que pour l'Union européenne et l'entière région méditerranéenne.

Financements européens en Algérie (IEVP 2007-2013)



Une nouvelle période de perspectives financières de l'UE démarre et s'étendra pour sept années, de 2014 à 2020.

Le cadre de coopération pour les quatre premières années de cette nouvelle période est structuré par un document de programmation basé sur les objectifs de l'Accord d'association et financé par le nouvel **Instrument Européen de Voisinage (IEV)**, successeur de l'IEVP. Cette nouvelle programmation poursuit les lignes de force de la coopération précédente, tout en renforçant les liens entre la programmation de la coopération et l'évolution des relations bilatérales UE-Algérie, notamment en ce qui concerne le futur Plan d'Action de l'Accord d'association, dont les négociations sont actuellement en cours.

Quelques repères historiques

- 1972** Politique "Approche globale méditerranéenne"
- 1976** Premier accord de coopération UE – Algérie
- 1976–1995** Quatre protocoles de coopération économique et financière
- 1991** Politique méditerranéenne renouvée
- 1995** Déclaration de Barcelone
- 1995-2006** MEDA: les instruments de coopération financière de la Déclaration de Barcelone
- 2004** Lancement de la politique européenne de voisinage
- 2005** Entrée en vigueur de l'Accord d'association UE – Algérie
- 2007–2013** IEVP: instrument pour financer les actions de coopération de la politique européenne de voisinage
- 2008** Lancement de l'Union pour la Méditerranée
- 2012** Démarrage des négociations pour le "Plan d'Action UE – Algérie" (en préparation)
- 2014–2020** IEV - le successeur de l'IEVP.

Comment travaillons-nous ensemble? Les instruments de coopération – Définitions clés

La coopération européenne est conçue au niveau « bilatéral », sur des thématiques d'intérêt national et « régional », pour promouvoir la coopération interétatique dans des domaines d'intérêt mutuel. Des actions spécifiques sont également prévues pour les associations, les organisations non étatiques et la société civile au sens large.

L'assistance technique

On entend par « assistance technique », l'apport de savoir-faire et de compétences par des experts, à court et long terme, la formation, les voyages d'études, et la recherche. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les institutions publiques mais aussi les autres acteurs privés ayant un rôle important à jouer dans le domaine d'intervention.

Les jumelages

Les projets de jumelage permettent d'unir les compétences du secteur public des États membres de l'Union européenne et des pays bénéficiaires, et de favoriser le rapprochement entre l'UE et ses voisins.

L'appui budgétaire

L'appui budgétaire est centré sur un dialogue des politiques sectorielles, sur l'évaluation des performances et le développement des capacités, dans le cadre d'un partenariat et d'une réciprocité mutuelle. L'appui budgétaire est uniquement versé quand certains indicateurs de performance des politiques publiques, agréés mutuellement avec le pays partenaire, sont atteints.

TAIEX

Il s'agit d'un instrument efficace d'assistance technique et d'échange d'informations qui permet la diffusion, à court terme, de savoir-faire et de bonnes pratiques, en particulier dans le cadre de l'élaboration des actes législatifs.

SIGMA

SIGMA (Appui à l'amélioration de la gestion de la gouvernance) est une initiative conjointe de l'Union européenne et de l'OCDE qui vise au renforcement des systèmes de gouvernance publique et des capacités de son administration. SIGMA couvre cinq thèmes clés : le cadre administratif légal et la gestion du service public, la gestion et l'audit des finances publiques, les marchés publics, la coordination et les politiques publiques, la stratégie et la réforme de la gouvernance publique.

Les subventions de projets

Il s'agit de financer des actions qui concernent le respect des droits des enfants, des femmes, de l'environnement et le renforcement du rôle de la société civile. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les associations, les organisations non étatiques, et la société civile au sens large.